

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juillet 2020</b>	<b>N° 2020-195</b>

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Kevin SUBRENAT à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30  
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**ABSENT(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 juillet 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2020-195</b>

---

**Programmation 2020 - crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville et dispositif exceptionnel été - Subventions - Adoption**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles.

La Métropole compte, depuis la réforme de février 2014, 21 quartiers prioritaires répartis dans 14 communes (dont 2 ne disposent que de « territoires de veille ») et dans lesquelles vivent 60 000 habitants qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques et d'importants phénomènes de discriminations (vécus et ressentis). Dans ces territoires, 42% de foyers sont sous le seuil des « bas revenus », le poids de l'emploi précaire est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la Métropole et le chômage est environ 2,5 fois plus important que sur le reste du territoire métropolitain.

Chaque année, au moyen d'un Appel à projet commun avec l'Etat, 500 000 € sont attribués à des associations ou à d'autres acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces « quartiers ». La Métropole s'engage prioritairement dans le domaine de l'emploi, de l'accès des formations linguistiques pour adultes, aux droits et à une pleine citoyenneté, ainsi qu'à une alimentation saine et durable.

Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État, les villes, la Région, le Département et les bailleurs sociaux. C'est dans ce cadre que les financements de chaque institution sont mobilisés et articulés en concertation. Ce travail va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs sont consultés lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine :

les communes dans le cadre de rencontres permettant le partage de l'information sur les projets reçus,

les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant l'État, Bordeaux Métropole, la Région, le Département, ce qui a permis d'articuler les interventions financières de chacun,

les services internes de Bordeaux Métropole pour coordonner les interventions de la politique de la ville avec les politiques et les crédits de droit commun, dans le cadre d'échanges réguliers avec les « référents » (groupe projet constitué en interne à Bordeaux Métropole réunissant de nombreuses directions).

La crise sanitaire a été l'occasion de tester ce travail de façon dématérialisée.

Au vu des conséquences socioéconomiques qui suivent la crise sanitaire sur les personnes vivant dans les territoires prioritaires de la « politique de la ville » de la Métropole, cet appel à projet a été complété par un plan de soutien exceptionnel présenté en Bureau le 28 mai et présenté en annexe et d'une programmation exceptionnelle « spéciale été » baptisée « l'été des découvertes » d'un montant de 183 400 €.

### **Programmation 2020 : près de 25% de projets nouveaux et une hausse des projets conformément aux priorités de la Métropole.**

Près de 250 projets ont été déposés cette année en réponse à cet appel à projet pour un montant total de plus de 1,3 M€. Les projets liés à l'emploi, à l'accès au droit y sont en forte hausse (+ 9% par rapport à 2019).

Parmi ces demandes de subventions, 88 actions ont été retenues dont 24% de nouveaux projets (même taux de renouvellement qu'en 2019). Les projets proposés à un soutien financier sont caractérisés par un renforcement de demandes correspondant aux orientations prioritaires métropolitaines : l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, à des formations linguistiques pour adultes, l'accès à une nourriture saine et durable et à de la médiation, soit environ 86 % de cette programmation.

La thématique transversale du Contrat de ville du soutien à l'insertion des jeunes, est une priorité affirmée dans environ 20 % des projets, elle apparaît comme un enjeu dans la quasi-totalité des projets retenus (un seul projet est spécifiquement destiné aux plus de 45 ans). Dans ce cadre, il est aussi à noter des collaborations renforcées avec le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour soutenir des actions collectives en direction des 18 - 25 ans des « quartiers » pour environ 100 000,00 € en 2019 et pour le même montant en 2020.

### **A titre d'illustration de la programmation 2020 on peut évoquer :**

#### **En matière d'emploi :**

- « **Espace textile** » : atelier de remobilisation vers l'emploi par des activités rémunérées. Ce projet a obtenu le prix de l'ESS (Economie sociale et solidaire) de la Métropole et le prix de l'innovation sociale de la Fondation Face,

- « **Soyons le changement** » : projet innovant sur la réorientation professionnelle des demandeurs d'emploi,

- « **La maison pour rebondir** » : formation pour les entrepreneuses et entrepreneurs ayant créé leur activité depuis peu de temps,

On peut aussi évoquer la poursuite du soutien à la « **Cravate solidaire** » (relooking et préparation de candidates pour des entretiens d'embauche), les dispositifs de remobilisation et de formation « **l'Alternative urbaine** », « **Entr'autres** », la préparation du CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) cuisine en un an « **Table de cana** », l'accès à l'apprentissage (**du Greta**) ou encore des formations à la langue Française par la pratique de gestes professionnels dans des secteurs en recherche de collaborateurs ( **Alios - CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) Coop'Alpha**).

#### **En matière de Formation linguistique pour les adultes :**

Pour ce qui concerne les formations linguistiques pour adultes, en complément de la poursuite du soutien au portail numérique d'orientation des personnes nécessitant des cours de français portées par **le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP)**, il est proposé de poursuivre le soutien aux acteurs de proximité : **centres sociaux, associations socio-éducatives, communes...** soit 22 structures couvrant la totalité des « quartiers ».

Il est à noter, l'implication de la Métropole, dans un travail partenarial engagé avec le Conseil départemental, la Région, l'Etat, des organismes de formation, le centre de ressource illettrisme pour optimiser les réponses aux besoins dans ce domaine.

#### **En matière de « Cadre de vie et de mobilité » :**

Il est proposé de soutenir, notamment deux acteurs de l'insertion professionnelle agissant dans les domaines

du « cadre de vie » : **Remuménage** (qui propose des déménagements sociaux ainsi qu'un accompagnement à la préparation du déménagement : désencombrement, préparation des cartons...), ou encore les « **Compagnons bâtisseurs** » : acteur de référence de l'autoréhabilitation accompagnée et de l'insertion professionnelle.

Sur les questions de mobilité, en complément du soutien à « **En Route pour travailler** », il est proposé de poursuivre le soutien à **Apreva** (qui s'engage dans un travail sur la « mécanique de rue » : sécurisant les réparations et en veillant à la préservation de l'environnement) et de poursuivre le soutien au « **Garage moderne** » (entretien de cycle, d'automobile...).

Il est à noter que la Métropole appuyée par l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole (A'urba) s'engage dans un travail structurant sur les questions des « mobilités » dans les « quartiers ».

### Accès au droit et égalité :

En complément du maintien du soutien aux acteurs structurants de ce secteur : **Infodroits, Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde (CDAD), SOS Racisme, Intermed, Atelier graphite, Alifs, Asti (Association Solidarité avec Tous les Immigrés)**... il est proposé cette année un travail porté par deux universitaires sur le sentiment de discrimination dans les « quartiers » (mesure de l'ampleur du phénomène, de ses impacts...) permettant à terme d'engager un travail de fond sur ces questions.

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2015 et 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilier 1 – emploi	78 000	163 100	200 700	182 700	194 500	291 350
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	201 000	41 000
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	59 000	55 150
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	45 500	112 500
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

### Médiation sociale :

Au-delà des soutiens aux associations, et dans la continuité du travail de médiation sociale menée depuis 2018, une enveloppe a été identifiée dès 2019 pour soutenir les villes dont les besoins sur ces questions sont importants. Les dépenses prévues sur ce budget s'élèvent à 45 000,00 €.

Pour 2020 il s'agit de :

Bègles : mise en place d'une équipe de 2 médiateurs sur les quartiers des Terres Neuves et la résidence Maurice Thorez et d'un coordonnateur à tiers temps, avec des missions de lien social, de tranquillité publique, d'accès aux droits et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Le montant proposé pour soutenir ce projet s'élève à 10 000 €,

Floirac : maintien du dispositif de médiation sociale à la piscine de Floirac et dans les espaces sportifs de proximité avec une équipe renforcée pour prévenir les actes d'incivilité. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 10 000 €,

Lormont : mise en place d'une équipe de médiation sociale adaptée aux quartiers prioritaires et de veille, avec une présence de nuit, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 15 000 €,

Talence : il est proposé d'accompagner une action de médiation estivale au sein du stade nautique de Thouars et le renforcement avec le recrutement de 2 agents supplémentaires permettant d'avoir une présence préventive dans les espaces publics, de participer à la tranquillité publique et de consolider le lien social. Le montant proposé pour soutenir ce dispositif est de 10 000 €.

L'ensemble de ces projets sont articulés avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation au niveau de la Métropole.

### **Dispositif exceptionnel spécial été : programme « l'été des découvertes »**

Pour faire suite aux conséquences de la crise sanitaire, durant la période estivale, un programme exceptionnel d'été intitulé « l'été des découvertes » vient cette année compléter l'appel à projet annuel du Contrat de ville.

Ce programme couvre des actions sportives, culturelles, scientifiques et de santé et s'adresse à des personnes de tous les territoires « politique de la ville » de la Métropole qu'elles soient en « quartiers prioritaires » ou de veille. Cette programmation inédite, jointe à la présente délibération, s'est faite dans le cadre d'une large concertation avec les communes concernées. L'ensemble des projets retenus bénéficiera d'un soutien d'un montant de 183 400 €.

Enfin, comme lors des années précédentes, les modalités d'intervention financière de la Métropole sur l'ensemble de ces projets dérogent à la règle du versement échelonné de la subvention, compte tenu de la faiblesse des montants engagés et de la fragilité des opérateurs.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

**VU** la délibération N°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2020 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint,

**Article 2 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2020 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 52 et au chapitre 65 – compte 657381 – fonction 52,

**Article 3 :** d'octroyer les subventions au titre de la médiation aux villes de Bègles, Floirac, Lormont et Talence,

**Article 4 :** de les imputer aux crédits correspondant aux différentes interventions, prévus au budget principal 2020 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 52 et au chapitre 65 – compte 657381 – fonction 52,

**Article 5 :** d'octroyer les subventions au titre du dispositif exceptionnel spécial été aux porteurs de projets

présentés dans le tableau joint,

**Article 6 :** de les imputer aux crédits correspondant aux différentes interventions, prévus au budget principal 2020 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 52 et au chapitre 65 – compte 657381 – fonction 52,

**Article 7 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUILLET 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JUILLET 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---